

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'OLORON-SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES**

❧❧❧

SÉANCE DU 30 JUIN 2017

❧❧❧

Présents :

M. Hervé LUCBÉREILH, Maire, Président,
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maylis DEL PIANTA,
M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Rosine CARDON,
Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoints,
Mme Maïté POTIN, M. Didier CASTERES, Mme Aracéli ETCHENIQUE,
M. André LABARTHE, M. Michel ADAM, Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES,
M. Jacques NAYA, Mme Patricia PROHASKA, Mme Carine NAVARRO,
M. David CORBIN, Mme Ing-On TORCAL, M. Bernard UTHURRY,
Mme Marie-Lyse GASTON, M. Jean-Etienne GAILLAT, Mme Aurélie GIRAUDON,
M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET.

Délégations de vote :

Mme Dominique FOIX donne pouvoir à Madame Denise MICHAUT.
Mme Henriette BONNET donne pouvoir à M. Michel ADAM.
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE.
M. André VIGNOT donne pouvoir à M. Gérard ROSENTHAL.
M. Francis MARQUES donne pouvoir à M. Pierre SERENA.
M. Jean-Pierre ARANJO donne pouvoir à Mme Marie-Lyse GASTON.
M. Patrick MAILLET donne pouvoir à Mme Anne BARBET.

❧❧❧

**0 - ELECTION DES DELEGUES SUPPLEANTS EN VUE DES ELECTIONS
SENATORIALES**

Monsieur le Maire expose que :

Vu le code électoral,

Vu le décret n°2017-1091 du 02 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté préfectoral n°64-2017-06-09-003 du 9 Juin 2017 et l'arrêté modificatif n°64-2017-06-15-003 du 15 juin 2017, fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués, délégués supplémentaires et de suppléants pour la désignation du collège électoral en vue de l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire NOR/INTA/INTA1717222C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs,

Le décret n°2017-1091 du 02 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs impose que le Conseil Municipal se réunisse le 30 juin afin d'élire les délégués suppléants en vue des élections sénatoriales, cette date étant impérative.

Les grands électeurs sont quant à eux appelés à voter aux élections sénatoriales du 24 septembre 2017.

I. Les délégués remplaçants

Comme le dispose le code électoral en son article L.285, tous les conseillers municipaux d'OLORON SAINTE-MARIE sont délégués de droit. Lorsqu'un élu dispose de plusieurs mandats dont chacun d'entre eux lui donne vocation à participer à l'élection sénatoriale dans une même circonscription, il y a lieu à ce qu'un remplaçant soit désigné par le Maire sur la proposition de l'élu intéressé, cette désignation étant de droit.

Trois membres de l'assemblée sont concernés :

- Mme Anne BARBET
- Mme Marie-Lyse GASTON
- M. Bernard UTHURRY

Ils ont proposé leurs remplaçants :

- Mme Emmanuelle GASTON pour Mme Anne BARBET,
- Mme Dominique QUEHEILLE pour Mme Marie-Lyse GASTON,
- M. Jean-Louis NOHALES pour M. Bernard UTHURRY.

Monsieur le Maire les a donc désignés comme remplaçants.

II. Les délégués suppléants

L'Assemblée doit élire 9 délégués suppléants comme le fixe l'arrêté préfectoral n°64-2017-06-09-003 du 09 Juin 2017. Ces délégués candidats remplaceront les membres de droit ne pouvant être présents le jour du vote.

Les candidats au poste de délégués suppléants doivent être de nationalité française et inscrits sur les listes électorales de la commune. L'élection des délégués est globale et se fait par liste, composées alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Le mode de scrutin pour cette élection est à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel.

Monsieur le Maire a proposé au groupe minoritaire que soit présentée une liste unique prenant en compte la réalité électorale de chaque groupe de votre Assemblée. Cette proposition a été retenue par le représentant du groupe minoritaire.

Voici la composition de la liste proposée au vote, dénommée « Oloron Sénatoriales 2017 » :

- M. Philippe CIER
- Mme Emmanuelle VANINETI
- M. Michel BARRERE
- Mme Marie-Pierre ARA
- M. Jean-Paul ABADIE
- Mme Marie-Thérèse BESSON
- M. Yann PORTANGUEN
- Mme Ariane BLAISE
- M. Michel MIRAMON

Le bureau électoral a été présidé par Monsieur le Maire. Il comprenait MM. Robert BAREILLE, Clément SERVAT, Jean-Etienne GAILLAT et Mme Aurélie GIRAUDON.

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire Mme Maylis DEL PIANTA.

L'Assemblée a procédé, par vote à bulletin secret, à la désignation des délégués suppléants pour les élections sénatoriales du 24 septembre prochain.

Votants : 33

Suffrages exprimés : 33

Blancs, nuls : 0

La liste « Oloron sénatoriales 2017 » a été élue.

(Il est rappelé aux membres de votre Assemblée que le vote aux élections sénatoriales du 24 septembre prochain est une obligation dont le manquement rend l'auteur de celui-ci passible d'une amende de 100 euros sur réquisition du ministère public (art. L318 du code électoral) – Il est également rappelé que seul un cas de force majeure peut justifier la suppléance d'un délégué, et en aucun cas un quelconque motif de convenance personnelle).

Ainsi délibéré à OLORON-Ste-MARIE, ledit jour 30 juin 2017.
Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 10/ 07/ 2017



LE MAIRE,

Hervé LUCBÉREILH





Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 07/07/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 07/07/2017